



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2025/19

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PISCINE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HENIN-CARVIN

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUICHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°14/327 du 18 Décembre 2014 portant sur la mise en œuvre d'une politique communautaire concertée autour des piscines, le Conseil Communautaire a acté l'attribution d'un fonds de concours aux communes ayant un équipement nautique, et ce, dès 2015, afin de les accompagner dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation.

Monsieur le Maire précise que les modalités d'attribution de ce fonds de concours ont été fixées par délibération du Conseil Communautaire n° 15/222 du 19 Novembre 2015.

Ce fonds de concours est décomposé en deux parties :

- 1) d'une part, pour accompagner les communes dans les charges supportées sur l'exercice n-1 (dernier compte administratif) et portant exclusivement sur les dépenses liées au fonctionnement de l'équipement nautique (hors dépenses de personnel affecté au service public).
- 2) d'autre part, la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN entend également favoriser la mise en œuvre d'une véritable politique concertée à l'échelle du territoire en participant aux charges inhérentes au transport des scolaires pour les communes ne disposant pas d'un équipement nautique.

Le conseil municipal,

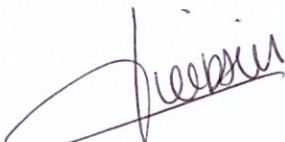
- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération communautaire n°25011 du 2 Avril 2025,
- Considérant que le coût du transport pour les sorties piscine des écoles de la commune de LIBERCOURT est de 7 350,75 € pour l'année 2024,

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remis avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix :

- 1) décide de solliciter de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN un fonds de concours calculé au prorata des 50 000 € de l'enveloppe, conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° 15/222 du 19 Novembre 2015, le montant total de ce fonds de concours s'élève à 3 290,06€.
- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication :

11 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ...11 AVR. 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

